

Règlement du jeu concours “#PitcheTonTPE”

Du 9 au 31 janvier 2017

1. LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

“#PitcheTonTPE” est organisé par la société Madmagz, au capital de 155 208€, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 509 606 216, ayant son siège social au 157, boulevard Macdonald, 75019 Paris.

2. OBJET DE “#PitcheTonTPE”

Le Concours #PitcheTonTPE (ci-après dénommé « Concours PTT ») a pour objet de récompenser les élèves dans le cadre de l'élaboration de leur TPE (Travaux Personnels Encadrés) de tous les établissements scolaires de France métropolitaine (ci-après dénommés « participant(s) »).

3. DÉROULEMENT GÉNÉRAL

3.1. Inscription, dates

3.1.1. “#PitcheTonTPE” se déroulera du 9 au 31 janvier 2017.

3.1.2. Les inscriptions au Concours “#PitcheTonTPE” seront ouvertes le 09 janvier 2017 à 00h00 et seront clôturées le 31 janvier 2017 à 19h.

3.1.3. Pour participer au concours “#PitcheTonTPE”, les participants devront réaliser les 4 étapes suivantes :

- Ajouter Madmagz sur Snapchat (compte : madmagztp)
- Réaliser une vidéo de moins de 10 secondes en “pitchant” leur projet/sujet de TPE (une vidéo par groupe maximum).
- Envoyer la vidéo à Madmagz sous forme de Snap
- Pour finaliser l'inscription, il sera obligatoire de partager la vidéo sur la page Facebook de [Madmagz TPE](#) en mentionnant le hashtag #PitcheTonTPE et ce après l'envoi de la vidéo à Madmagz.

3.2. Envoi des projets, dates

3.2.1. Pendant toute la durée de la du concours (du 9 janvier au 31 janvier 2017), les participants pourront envoyer aux équipes de Madmagz leurs vidéos.

3.3. Vote des internautes et délibération du jury

3.3.1. Suite à l'envoi des projets, les participants et le public d'internautes seront invités à voter, par un processus de vote qui sera décrit dans l'article 5.2 du présent règlement, les Prix du Public (ci-après dénommé « Prix du Public »).

3.3.2. La phase de vote des internautes (ci-après dénommés « phase de vote ») débutera le 9 janvier à minuit et sera clôturée le 31 janvier 2017 à 19h.

3.4. Remise des prix

3.4.1 Trois projets seront sélectionnés et récompensés par des Prix (ci-après dénommés « Prix »).

4. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

4.1. Modalités

4.1.1. La participation au Concours “#PitcheTonTPE” est gratuite et sans obligation d'achat.

4.1.2. La participation est ouverte à toute personne physique âgée de seize ans à dix-neuf ans. Il est nécessaire que les participants soient élèves en classe de première, résidant en France, dans les DOM-TOM ou tout autre pays francophone, à l'exception des personnes suivantes :

les membres de la société Madmagz

4.1.3. Les frais liés à la participation au Concours “#PitcheTonTPE” (ex. : achat de matériel audiovisuel etc.) sont à la seule charge de chacun des participants et ne sauraient faire l'objet d'aucune prise en charge et/ou d'aucune rémunération de la part de Madmagz.

4.1.4. Du fait de leur participation au Concours “#PitcheTonTPE”, les participants autorisent par avance la société Madmagz à utiliser gracieusement leurs nom, prénom et vidéo sans restriction ni réserve et sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération ou à un avantage quelconque, à l’occasion du Concours “#PitcheTonTPE”.

4.1.5. Ainsi, chaque participant est informé et déclare accepter gracieusement que Madmagz pourra notamment publier librement sur son site Internet le nom des participants sélectionnés et réaliser une captation sonore et/ou audiovisuelle notamment de la cérémonie de remise des prix et des réactions des participants pour les diffuser.

4.1.6. Une seule candidature par groupes et par personne est autorisée. En cas de candidatures multiples, seule la première participation sera prise en compte sauf demande de substitution expresse par mail adressée par le participant, aux équipes de Madmagz.

4.1.7. Toute participation au Concours “#PitcheTonTPE” qui ne respecterait pas l’ensemble des conditions cumulatives sus-décrites risquerait de ne pas être prise en compte par Madmagz et ne pourrait prétendre à être sélectionnée.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES DE SÉLECTION

5.1. Inscription et participation au Concours “#PitcheTonTPE”

5.1.1. Tous les projets envoyés pour participation au Concours “#PitcheTonTPE” devront obligatoirement être présentés au format vidéo d’une longueur inférieure ou égale à 10 secondes.

5.1.2. Conformément aux conditions de l’article 4.1.5 du présent règlement, Madmagz pourra, sur Internet et sur tout autre support, diffuser les projets envoyés pour la participation au Concours “#PitcheTonTPE”, pour l’étape du vote des internautes qui aura lieu tout au long du concours.

5.1.3. Les membres de la société Madmagz, organisatrice du Concours “#PitcheTonTPE”, se réservent le droit de refuser toute vidéo comportant un vocabulaire ou des images inappropriés, non conformes au règlement.

5.2. Vote des internautes

5.2.1. Les participants pourront partager leurs projets sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, LinkedIn, Pinterest, Instagram, Google Plus etc.) afin de récolter les votes de leurs amis, famille et collègues.

5.2.2. Le vote des internautes s'effectuera sur la page Facebook "MadmagzTPE" (<http://www.facebook.com/MadmagzTPE>) afin que le nombre de votes recueillis par chacun des projets soit visible et facilement comptabilisable. Seront comptabilisées dans le vote uniquement les réactions : "J'aime", "J'adore", "Haha", "Wahou". Ne seront pas comptabilisées dans le vote les réactions : "Triste", "Grrr".

5.2.3. Les trois participants qui auront récolté le plus grand nombre de votes (sous la formes des 4 réactions citées ci-dessus) exclusivement sur la page Facebook "MadmagzTPE") le 31 janvier à 19h — date de clôture du concours — se verront attribués les Prix.

6. REMISE DES PRIX

6.1. Détails des dotations

6.1.1. Le Concours "#PitcheTonTPE" est doté de 3 prix d'une valeur totale de 261 € TTC.

6.1.2. Les dotations générales incluent 1 abonnement de 6 mois à Netflix d'une valeur de 60€ en premier prix, 3 Chromecast d'une valeur individuelle de 39 en second prix, et 3 enceintes Bluetooth JBL GO d'une valeur individuelle de 28€ en 3ème prix.

6.1.3. Les trois gagnants du Concours "#PitcheTonTPE" se verront également offrir les maquettes Madmagz de leur choix (une maquette par groupe).

7. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES & GARANTIES

7.1. Madmagz aura la faculté de considérer que le Concours "#PitcheTonTPE" sera terminé sans désignation de gagnants dans le cas où il y aurait un nombre inférieur à 12 projets à l'issue de la phase de participation.

7.2. Madmagz ne garantit pas que les sites internet et plateformes sur lesquelles le Concours “#PitcheTonTPE” est accessible fonctionnera sans interruption ni sans erreur, ni que ses éventuels défauts de fonctionnement seront corrigés.

7.3. Madmagz ne saurait endosser une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter le Concours “#PitcheTonTPE”. En cas de modification des conditions de participation (notamment d'accès par Internet dès le début du Concours “#PitcheTonTPE” ou pendant la durée du Concours “#PitcheTonTPE”) et des modalités de fonctionnement du Concours “#PitcheTonTPE”, Madmagz s'engage à en informer les participants dans les plus brefs délais par une mention sur le Site Internet et/ou par mail.

7.4. Madmagz se réserve en particulier la possibilité de prolonger la durée du Concours “#PitcheTonTPE”, au seul motif que les contributions des participants seraient insuffisantes en qualité et en quantité, et ce, sans que sa responsabilité puisse être recherchée de ce fait.

7.5. Le règlement peut être consulté et imprimé à partir du Site Internet. Il est établi en langue française, qui seule fait foi.

8. ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

8.1. Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du Concours PTT ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité qui a valeur de contrat entre Madmagz et le participant. Il pourra être modifié pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur.

8.2. Le participant certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour participer au Concours PTT, en respectant les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations françaises applicables.

8.3. Toute fraude ou tentative de fraude (notamment tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou d'adresse) ou le non-respect du présent règlement ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du Concours PTT entraînera immédiatement l'élimination du participant, Madmagz se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.